



Référent COVID

+ La priorité des entreprises en cette période de crise sanitaire, d'épidémie de coronavirus COVID-19, est de prendre des mesures de prévention vis à vis de la santé et sécurité de ses employés.

Pour se faire, il est indispensable de mobiliser des moyens humains pour accompagner l'employeur, le chef d'entreprise ou son délégataire.

L'objectif de la démarche est de mener avec efficacité la politique de prévention en s'assurant du respect des gestes barrières et toute directive mise en place dans l'entreprise en regard des recommandations des instances gouvernementales.

+ OBJECTIFS

Former de nouveaux acteurs en interne en vue de conseiller et d'accompagner l'employeur dans la mise en œuvre de la démarche de prévention du risque infectieux en période de crise sanitaire.

Ce référent désigné par l'employeur sera en mesure de :

- ▶ **Apprécier la situation de l'entreprise en regard de la crise sanitaire**
- ▶ **Maîtriser les gestes barrières et les mesures préconisées de sécurité sanitaire en période d'épidémie Coronavirus Covid 19**
- ▶ **Déployer les gestes barrières et de s'assurer du respect des consignes de sécurité**
- ▶ **D'appuyer et d'utiliser les ressources disponibles pour la bonne marche de la conduite à tenir en respect du protocole national de déconfinement**

+ LE PUBLIC CONCERNÉ

formation effectuée par groupe de 2 à 6 personnes : salarié désigné compétent, Sauveteur Secouriste du Travail (SST), représentants du personnel, ...

+ DURÉE DE LA FORMATION

4h en présentiel

+ MÉTHODOLOGIE

- ▶ Apports théoriques et études de cas
- ▶ Caisson pédagogique pour le lavage des mains
- ▶ Mises en situation

+ EVALUATION ET CERTIFICATION

Evaluation des compétences sur la base d'un QCM. Les stagiaires reconnus aptes se verront remettre une attestation de formation.

+ QUALITÉ DU FORMATEUR

Formation dispensée par un formateur spécialiste en prévention des risques professionnels

+ MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

A la discrétion de l'employeur, autant de fois que nécessaire pour s'assurer du respect des bonnes pratiques en fonction de l'évolution et recommandations édictées par le gouvernement

+ THÉMATIQUE DE LA FORMATION

- ▶ Les modalités de mise en œuvre des mesures de protection dans l'entreprise dans le cadre du dialogue social
- ▶ Les mesures de protection des salariés
- ▶ Définir et mettre en œuvre les mesures barrières et de distanciation physique suivant les recommandations du protocole national
- ▶ Les équipements de protection individuelle
- ▶ Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés
- ▶ Nettoyage / désinfection des surfaces et aération des locaux
- ▶ Rôle et mission du référent Covid-19
- ▶ Les ressources documentaires.